

interactions PARTAGE DE COMPÉTENCES

APPLICATIONS SANTÉ

Manque de maturité

Il existe des dizaines et des dizaines de milliers d'applications mobiles DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE. IL N'EST PAS SIMPLE POUR LE PHARMACIEN DE S'Y RETROUVER POUR BIEN CONSEILLER SON PATIENT. C'EST POURTANT UN OUTIL QUI PERMET DE RESSERRER LES LIENS AVEC CELUI-CI ET, PEUT-ÊTRE, UN JOUR PROCHAIN, AUSSI ENTRE PROFESSIONS DE SANTÉ.

Par Yvonne HUNSINGER

Pour la première fois, une application mobile pourrait prochainement être remboursée par la Sécurité sociale. C'est en tout cas ce qu'espèrent Sanofi et la start-up Voluntas, qui ont développé l'application Diabeo, une aide au suivi quotidien du diabète pour les patients. De son côté, l'Assurance maladie vient de mettre les informations de son annuaire des professionnels de santé sur une appli. Deux exemples parmi les 165 000 applications mobiles dans le domaine de la santé dénombrées dans le monde. Mais avant de les prescrire ou de les conseiller aux patients, comment médecins ou

pharmaciens peuvent-ils arriver à distinguer le bon grain de l'ivraie? Aujourd'hui, ces applications n'ont aucune labellisation officielle. « Quand on interroge les jeunes professionnels, on voit qu'ils sont prêts à prescrire mais pas forcément tout de suite, faute de validations suffisantes », estime le Dr Didier Menecier, vice-président du Lab e-Santé (lire l'encadré). L'intérêt croissant des professionnels de santé pour la santé mobile est corroboré par le dernier baromètre Vidal-Ordre des médecins publié en avril dernier. Si, en 2013, 8 % des médecins disaient conseiller des applis à leurs patients, ils sont maintenant 18 %.

Comment se connectent les jeunes médecins et pharmaciens ?

Près de 99 % des jeunes médecins et 98 % des jeunes pharmaciens ont un smartphone dans leur poche, selon une enquête du Lab e-Santé, présenté lors des Trophées de la santé connectée, en février dernier. Étudiants, internes, remplaçants et jeunes installés de moins de 35 ans, ils utilisent déjà leurs tablette ou smartphone pour leur pratique professionnelle ou leurs études plusieurs fois par jour, pour 71 % des médecins et pour 65 % des pharmaciens. Outre de fréquentes recherches sur le web, ils sont aussi utilisateurs d'applications mobiles de santé pour 86 % des médecins et 66 % des pharmaciens. Les médicaments apparaissent en tête de leurs recherches mobiles : 87 % des médecins et 86 % des pharmaciens vont sur un site de base de données médicamenteuses et même 91 % des médecins et 82 % des pharmaciens utilisent une appli dédiée à cet usage.

Pour autant, entre l'usage personnel et la recommandation d'applications aux patients, il y a encore un décalage. Seulement 23 % des jeunes médecins et 19 % des jeunes pharmaciens ont déjà conseillé une appli à un patient. Cependant, d'ici à 2020, 70 % des médecins et 62 % des pharmaciens pensent que la « prescription » d'applications sera rentrée dans les mœurs. Le temps que le marché mûrisse.

Réglementation à la peine

« C'est aujourd'hui très compliqué pour un pharmacien de se repérer dans la multitude des applications santé, souligne Nassim Mekeddem, président de l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France (Anepf). Si beaucoup hésitent encore à franchir le pas, c'est surtout parce qu'il n'y a pas encore de réglementation suffisante ni de certifications par les Autorités de santé. »

Le mouvement a néanmoins commencé. La Haute Autorité de santé (HAS) a lancé un groupe de travail qui élabore un « référentiel de bonnes pratiques sur les applications et les objets connectés utilisés dans le domaine de la santé communicante », souvent dénommée Mobile Health ou mHealth, comme la FDA aux États-Unis l'avait fait dès 2011. Une première étape



UNE APPLI à partager au comptoir

Lancée en janvier 2016, c'est une des toutes premières applications destinées à l'échange d'informations entre le patient et le pharmacien. « Le seul à ma connaissance », décrit le Dr Menneccier. L'appli « zBox note » a été développée par IDS santé pour le compte du génériqueur Arrow. Elle peut être téléchargée gratuitement par le patient qui peut l'utiliser pour enregistrer ses paramètres biologiques (fréquence cardiaque, cholestérol...) ou de bien-être (nombre de pas, sommeil...) éventuellement grâce à des objets connectés. S'il le souhaite, le patient peut partager ces informations avec son pharmacien s'il a également téléchargé l'application. « Le pharmacien peut recevoir ces informations en temps réel, explique Frédéric Faurens, président de IDS santé. Le but n'est pas de faire de la télésurveillance ou du monitoring pour des patients aigus, mais de pouvoir, par exemple, se rendre compte si le médicament délivré produit l'effet escompté ou si le patient réalise les automesures avec son tensiomètre connecté. Le pharmacien peut alors servir de tour de contrôle et si besoin conseiller à son patient de revoir son médecin. »

avant une démarche de certification à l'américaine mais qui semble encore bien lointaine. « Comme pour les médicaments, la notion de service médical rendu devra être, selon moi, un critère essentiel de la certification des applis », propose Martial Fraysse, président du conseil régional de l'ordre des pharmaciens d'Ile-de-France. En attendant, le pharmacien « n'a pas le choix : pour conseiller une appli, il faut la télécharger et la tester soi-même », recommande le Dr Menneccier, hépato gastro-entérologue, qui chronique régulièrement des applis sur son site medcingeek.com et constate des niveaux de qualité très variables. Il existe ainsi, sur le marché, près de 200 applications d'aide à la prise médicamenteuse. « Il y a pas mal d'applis très spécifiques, notamment pour les contraceptifs, qui sont plutôt bien faites, note ce médecin. Mais pour les autres médicaments, il n'est pas toujours évident que les patients sachent vraiment bien s'en servir car il faut renseigner le nom et la posologie. Du coup, le pharmacien pourrait vraiment avoir un rôle majeur. » Mais il ne faut pas s'arrêter à l'aspect médical de l'appli. « La première chose à regarder après l'intérêt ou l'innovation proposés par une appli, c'est les mentions légales, et en particulier le traitement qui est fait des données », conseille Martial Fraysse, qui

invite également à ne pas hésiter à demander l'avis des patients, voire des associations de patients qui s'intéressent beaucoup à ce sujet, en particulier dans le domaine du diabète.

Vers une labellisation des applis ?

Dans cette jungle, deux start-up se sont lancées dans la labellisation. C'est le cas de DMD Santé, qui propose aux créateurs d'applications un audit de leurs produits sur le plan médical, informatique et juridique. La « valeur d'usage » de l'application est ensuite appréciée par un panel de patients et de professionnels de santé, médecins et pharmaciens notamment. À l'issue de cette procédure, le label « mHealth Quality » peut être décerné à l'application. « Le regard des pharmaciens évaluateurs sur les applis est généralement plus concret alors que les médecins vont avoir un niveau d'exigence très, et parfois trop, élevé, constate Guillaume Marchand, président de DMD, médecin psychiatre. On voit que les pharmaciens ont plus l'habitude d'être dans un rôle de conseil et d'accompagnement. » Avant l'été, un annuaire des applications labellisées devrait voir le jour.

Autre start-up sur ce créneau, Medappcare, a été créée par un pharmacien, David Sainati : « Nous avons mis en place un process

d'évaluation des applications à partir d'une méthodologie qui comporte 70 critères, de la sécurité à la protection des données personnelles, de la fiabilité du contenu à l'ergonomie de fonctionnement. » La démarche est volontaire et payante pour le développeur de l'application. Mais elle intéresse également des assureurs et des groupements qui peuvent aussi proposer des services de recommandations d'appli pour leurs adhérents. « Les pharmaciens sont de plus en plus intéressés par les applications, en particulier celles qui sont liées à des objets connectés, explique le président de Medappcare, qui réalise également des formations sur ces sujets en officine. Quand on leur explique les enjeux de la santé connectée et du big data, ils comprennent vite qu'il faut s'y intéresser. » Parmi les appli labellisées, MonPharmacien, créée par l'URPS d'Ile-de-France pour géolocaliser les

officines, MesVaccins, une appli qui permet de numériser son carnet de vaccination, ou encore Le rhume de Lili, lancée par Giropharm pour apprendre aux enfants à éviter les infections.

De là à faire des applications des outils d'interactions entre professions de santé, il y a un monde. Il n'existe d'ailleurs pas encore d'application qui ait cet objectif. Mais, pour Nassim Mekeddem, « ces solutions numériques vont nous permettre d'échanger et de partager de plus en plus de données autour du patient, c'est bien tout l'enjeu de la collaboration interprofessionnelle ». À quelques conditions toutefois. « Il faut que ces applications soient pérennes dans le temps et que leur modèle économique leur permette de s'installer dans la durée, prévient Martial Fraysse. Et qu'elles puissent évoluer en restant un outil commun entre le patient, le médecin et le pharmacien. » ■

profession pharmacien

Abonnez-vous !

M. Nom : _____
 Prénom : _____

 Ville : _____

Profession Pharmacien :

1 an version papier + numérique 66 €
 1 an version numérique 53 €
 1 an version papier + numérique 42 €

Date : _____ Signature : _____



valable jusqu'au 31 décembre 2016

Le bulletin accompagné de votre règlement par chèque à : EDP Santé - Service abonnement
 - PA de Courtabouff - BP 112 - 91944 Les Ulis Cedex A - Tél. : +33 (0) 1 69 18 15 14 - Fax : +33 (0) 1 69 86 07 65 - Mail : abos@edpsante.com

Abonnez-vous dès à présent sur abos.edpsante.com

Appli tablette